PROCÈS-VERBAL DE LA 14° SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES, TENUE LE 13 MAI 2019, À 16 H 30, À LA SALLE 3307 AU 3^E ÉTAGE DU CISSS DES ÎLES

SONT PRÉSENTS:

M^{mes} Jasmine Martineau, secrétaire et présidente-directrice générale

Gisèle Déraspe, membre indépendant

Martine Martin, membre indépendant

Miriam Gaudet Chiasson, représentante du comité des infirmières et infirmiers

Nancy Leblanc, représentante du comité des usagers

Alexandra Noël, représentante du conseil multidisciplinaire

Marie-Josée Noël, membre indépendant

Dre Christine Paquet, représentante du département régional de médecine générale

MM Gaston Bourque, **vice-président**, membre indépendant – par conférence téléphonique Donald Vigneau, représentant de la Fondation Santé de l'Archipel

ABSENCES:

Dr Simon Lajeunesse, représentant du comité des médecins, dentistes et pharmaciens

M^{mes} Annick Nadeau, représentante du milieu de l'enseignement

Céline Decoste, membre indépendant

INVITÉS:

M^{me} Johanne Cantin, directrice des soins infirmiers et services multidisciplinaires

M Claude Cyr, directeur des services administratifs

Dr Serge Gravel, directeur des services professionnels et hospitaliers

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, le vice-président, M. Gaston Bourque, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 16 h 38.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 14^e séance extraordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 13 mai 2019 avec les modifications suivantes : Les points 3 et 4 sont inversés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2019-05-601

જ્જજ

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum ;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

DOSSIERS - DÉCISION

- Adoption de la politique Mise sous garde préventive, provisoire et autorisée d'une personne dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui (G-304);
- 4. Adoption du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental;
- 5. Radiation des mauvaises créances;
- 6. Budget 2019-2010;
- Congé de la Dre Marjolaine Bourque;
- 8. Levée de la séance.

જ્જજ

DOSSIERS-DÉCISION

3. ADOPTION DE LA POLITIQUE MISE SOUS GARDE PRÉVENTIVE, PROVISOIRE ET AUTORISÉE D'UNE PERSONNE DONT L'ÉTAT MENTAL PRÉSENTE UN DANGER POUR ELLE-MÊME OU POUR AUTRUI (G-304)

Le ministère de la Santé et des Services sociaux demande aux établissements de mettre en place une politique ainsi qu'un protocole concernant la mise sous garde en établissement des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental. La politique ainsi que le protocole doivent être entérinés par le conseil d'administration. M. Gaston Bourque, vice-président, invite M^{me} Johanne Cantin, directrice des soins infirmiers et services multidisciplinaires, à présenter les deux prochains points.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du CISSS des Îles adopte la politique de mise sous garde préventive, provisoire et autorisée d'une personne dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui (G-304) du CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2019-05-602

4. ADOPTION DU PROTOCOLE DE MISE SOUS GARDE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES PERSONNES DANGEREUSES POUR ELLES-MÊMES OU POUR AUTRUI EN RAISON DE LEUR ÉTAT MENTAL

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du CISSS des Îles adopte le protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental du CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2019-05-603

5. RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES

M. Gaston Bourque, vice-président, invite M. Claude Cyr, directeur des services administratifs, à présenter les deux prochains points.

Considérant qu'un montant de 7067,79 \$ fait partie des comptes en souffrance au CISSS des Îles depuis plusieurs mois;

Considérant que la politique de perception des comptes en souffrance a été respectée;

Considérant l'incapacité du CISSS des Îles de recouvrer ces comptes;

Considérant la recommandation du comité de vérification de radier ces comptes:

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du CISSS des Îles autorise la radiation des mauvaises créances au 31 mars 2019, et ce, pour un montant total de 7 067 79 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2019-05-604

6. BUDGET 2019-2020

Le budget déposé au MSSS prévoit un déficit de 913 K\$. Le comité de vérification du CISSS des Îles a pris connaissance du budget détaillé (RR446) 2019-2020. Les membres sont invités à poser leur question.

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (CA) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU QUE le 26 avril 2019, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2019-2020;

ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige la présidente-directrice générale à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le budget 2019-2020 du CISSS DES ÎLES comme présenté, soit un budget de revenus et dépenses de (913 K\$), qui à l'exception du financement attendu relatif aux transports des usagers, respecte l'équilibre budgétaire;

D'AUTORISER la présidente ou le président du conseil d'administration et la présidentedirectrice générale ou le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2019-05-605

7. CONGÉ DE LA DRE MARJOLAINE BOURQUE

M. Gaston Bourque invite Dr Serge Gravel, directeur des services professionnels et hospitaliers à venir présenter le point.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du CISSS des Îles accepte la demande de congé sabbatique de la Dre Marjolaine Bourque afin qu'elle puisse faire un followship à McGill dès le 1er juillet 2019 pour une période de deux ans, ce qui l'amènerait à faire une diminution de ses semaines de garde pour les deux prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2019-05-606

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 17 h 15.

RÉSOLUTION Nº 2019-05-607

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gaston Bourque Vice-président

Jasmine Martineau Secrétaire du conseil